



*Golf Bordelais*

## **Chers Visiteurs,**

Afin de nous conformer au décret du 19 juillet 2021, et à l'obligation du « Passe Sanitaire » dans les golfs, pour toute utilisation de nos installations,

- Parcours,
- Putting-Green,
- Practice,
- Restaurant.

Nous demandons aux personnes adultes de bien vouloir se présenter à l'accueil du golf afin de présenter votre « Passe Sanitaire » sous forme numérique, papier, ou preuve d'un test négatif (RT-PCR ou antigénique) de moins de 48 heures.

En vous remerciant de votre compréhension.

**Le Comité**